CSA
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Promotion de l'égalité des genres pour des systèmes alimentaires durables

Introduction

Malgré des années de progrès et d'engagements pris à l'échelle mondiale, les disparités et les discriminations liées au genre dans le domaine de la sécurité alimentaire persistent dans le monde entier et touchent particulièrement les femmes et les filles en situation de vulnérabilité.

L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont indispensables à la concrétisation de l'ambition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui est de garantir la sécurité alimentaire de toutes et tous en élevant les niveaux de nutrition, en améliorant la productivité agricole et la gestion des ressources naturelles, et en améliorant les conditions de vie des personnes vivant en milieu rural par leur participation pleine et équitable à la prise de décision. La sécurité alimentaire ne pourra devenir réalité que si l'égalité des genres, l'émancipation économique et l'autonomisation sociale et politique des femmes se réalisent.

Les *Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* sont un outil stratégique de premier plan, élaboré par le CSA dans l'objectif de promouvoir l'égalité des genres et d'assurer l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre des systèmes alimentaires.

Les Directives analysent les obstacles systémiques et les multiples difficultés auxquels les femmes et les filles sont confrontées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et tentent d'apporter des solutions. À ce titre, les Directives proposent des points de départ stratégiques pour amorcer un changement et fournissent un cadre complet aux parties prenantes, dans l'optique de créer des systèmes alimentaires plus inclusifs, plus équitables et plus durables, qui profitent à tout le monde.

L'objectif principal des Directives est d'aider les États membres, les partenaires de développement et les autres parties prenantes à faire progresser l'égalité des genres, les droits des femmes et des filles ainsi que l'autonomisation et le rôle moteur de celles-ci dans le cadre de leurs efforts visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes, en vue de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Quelle est la spécificité de ces Directives?

À l'issue d'un cycle rigoureux de consultation mené pendant trois ans et ouvert à toutes les parties prenantes du CSA, notamment les États membres, les institutions et les organismes des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales, les instituts internationaux de recherche agricole, les institutions financières internationales et régionales ainsi que le secteur privé et les fondations philanthropiques, les Directives ont été élaborées, négociées et finalement approuvées par le CSA lors de sa 51e session plénière, en octobre 2023.

Ces directives sont le premier cadre stratégique mondial décidé au niveau multilatéral qui vise spécifiquement à favoriser une plus grande cohérence entre les politiques qui visent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles et celles qui intéressent la sécurité alimentaire et la nutrition, et à promouvoir des mesures de politique générale qui se renforcent mutuellement.

Elles se distinguent également par leur nature transversale et parce qu'elles sont fondées sur des principes essentiels, qui garantissent leur efficacité et leur pertinence dans les différents contextes, à savoir:

Une approche fondée sur les droits humains: ancrées dans le droit international en matière de droits humains, ces directives mettent l'accent sur le droit à une alimentation adéquate et sur l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que droit humain fondamental.

La non-discrimination: personne ne devrait subir de discrimination fondée sur le genre. Les Directives promeuvent l'égalité d'accès aux possibilités et aux ressources pour toutes et pour tous, en reconnaissant la nécessité de prendre des mesures spécifiques afin de remédier aux différentes dimensions des inégalités existantes.

Une approche complète et multisectorielle: les Directives s'attaquent aux causes multidimensionnelles des inégalités femmes-hommes dans les systèmes alimentaires, en encourageant l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles dans différents secteurs, notamment l'agriculture, l'éducation, la santé et la protection sociale. Elles permettent une réduction de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

Une approche fondée sur des données probantes: les Directives soulignent l'importance de produire et de diffuser des données factuelles sur la situation et le vécu contrastés des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Les Directives mettent en évidence leurs possibilités, leurs contraintes et leurs résultats différenciés dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ce qui contribue à faire évoluer les normes sociales, actuellement discriminatoires, à sensibiliser à ces questions et à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes ciblés.

L'harmonisation avec les objectifs mondiaux: les Directives sont en étroite adéquation avec les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 5 relatif à l'égalité des genres, et favorisent la mise en œuvre d'autres cadres internationaux en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition.

La priorité accordée aux personnes les plus vulnérables: les Directives donnent la priorité aux besoins des femmes et des filles en situation de vulnérabilité, y compris chez les peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes handicapées, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

L'inclusion et la participation: les Directives favorisent des processus inclusifs et participatifs, qui permettent à toutes les femmes et à toutes les filles, en particulier celles des groupes marginalisés, de faire entendre leurs voix et d'être prises en compte dans l'élaboration des politiques.

La prise en main par les pays: les Directives sont à caractère volontaire et non contraignant. Conçues dans l'optique de pouvoir être adaptées, elles sont un moyen efficace de provoquer le changement. Elles proposent des recommandations qui peuvent être mises en pratique et adaptées aux différents contextes et priorités de développement nationaux, ce qui permet aux pays de les appliquer dans le respect de leurs cadres juridiques.

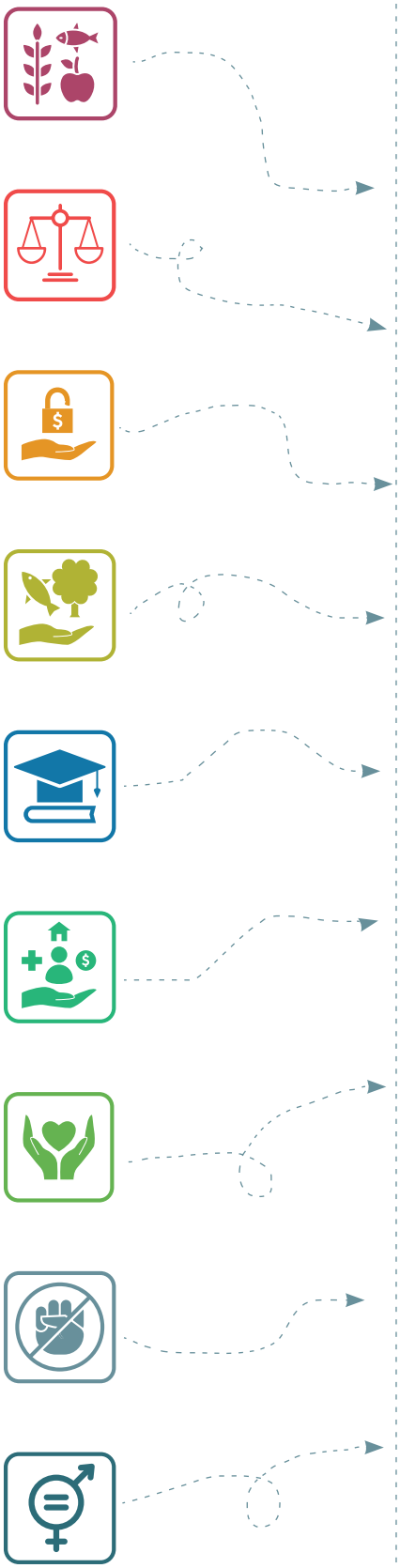

Domaines prioritaires

Les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles s'articulent autour de domaines prioritaires qui visent à lever les principaux obstacles à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition:

1. Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles
Améliorer l'accès des femmes et des filles à une alimentation adéquate, sûre et nutritive, en veillant à satisfaire leurs besoins nutritionnels à tous les stades de leur vie.

2. Responsabilités et participation
Promouvoir la participation complète et utile des femmes et des filles, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, aux processus décisionnels à tous les niveaux des systèmes alimentaires.

3. Émancipation économique et autonomisation sociale
Améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques, à un travail décent et aux possibilités d'entrepreneuriat, et faire évoluer les normes sociales qui restreignent leur participation aux systèmes alimentaires.

4. Accès aux ressources et maîtrise de celles-ci
Garantir un accès égal des femmes et des filles à la terre, à l'eau, aux ressources halieutiques, aux forêts et aux autres ressources productives, et garantir leur maîtrise de ces éléments.

5. Éducation et renforcement des capacités
Améliorer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'information des femmes et des filles, en leur donnant les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans les systèmes alimentaires.

6. Protection et assistance sociales
Renforcer les systèmes de protection sociale afin d'aider les femmes et les filles, surtout en période de crise, en veillant à leur résilience et à leur bien-être.

7. Reconnaissance, réduction et redistribution des activités de soin et des travaux domestiques non rémunérés
Lutter contre le fardeau des soins et des travaux domestiques non rémunérés qui pèsent de façon disproportionnée sur les femmes et sur les filles, en veillant à ce que le rôle qu'elles jouent soit pris en compte et soutenu par des politiques favorisant le partage des responsabilités.

8. Élimination de la violence et de la discrimination
Lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes et des filles, en créant des environnements sûrs et protecteurs dans les systèmes alimentaires.

9. Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans le contexte d'un conflit, en cas de crise humanitaire et dans les situations d'urgence
Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans les situations de conflits, de crises et d'urgence, en veillant à satisfaire leurs besoins spécifiques et à protéger leurs droits pendant et après les crises.

Comment les Directives seront-elles mises en œuvre et qui va s'en charger?

Les Directives sont destinées à toutes les parties concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition, l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation et le rôle de chef de file des femmes et des filles.

Elles s'adressent principalement aux gouvernements, à tous les niveaux, pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre des politiques publiques, car leur objectif premier est de renforcer la cohérence entre les politiques du secteur public aux échelons local, national, régional et mondial. Les gouvernements nationaux sont invités à intégrer les Directives à leurs stratégies et à leurs programmes, ainsi qu'à promouvoir des pratiques en faveur de l'égalité des genres. Les gouvernements jouent un rôle majeur dans la création des cadres juridiques et stratégiques nécessaires à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les systèmes alimentaires.

Les Directives comportent également une valeur ajoutée pour les autres acteurs participant aux débats sur les politiques et aux processus de mise en œuvre des politiques. Elles concernent donc:

Les organisations internationales et régionales

Des organisations comme les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes régionaux prêteront main-forte à la mise en œuvre des Directives en apportant une assistance technique, des ressources et des espaces de partage des connaissances.

La société civile et les organisations sur le terrain

Les groupes de défense des droits des femmes, les organisations d'agriculteurs et d'autres acteurs de la société civile sont essentiels pour la défense de cette cause, son suivi et la garantie que les voix des femmes et des filles sont entendues au cours de la mise en œuvre.

Le secteur privé

Les entreprises sont invitées à adopter des pratiques qui tiennent compte de la dimension de genre et à investir dans des initiatives propices à l'autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur alimentaire, ce qui contribue à une croissance économique durable.

Les établissements d'enseignement et de recherche

Ces établissements jouent un rôle fondamental dans la production de données factuelles, la conduite de travaux de recherche et la dispense de formations destinées à faciliter la mise en œuvre effective des Directives.

Les organismes de développement ou humanitaires

Ces organismes mettront leurs programmes en conformité avec les Directives afin d'améliorer leur impact, en particulier dans les zones touchées par les conflits, les crises et l'insécurité alimentaire.

Les fondations philanthropiques

Les fondations peuvent financer des projets et des partenariats innovants qui font progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Rejoignez-nous pour faire avancer la cause de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la sécurité alimentaire et la nutrition!

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
cfs@fao.org
www.fao.org/cfs